

## Programme du séminaire pratique

### Obligations de l'employeur dans le cadre de la fin des rapports de travail

#### Cursus Formation, Lausanne

Horaires	Thème
08.30–09.00	Accueil
09.00-10.15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligations d'information et de communication de l'employeurs vis-à-vis de l'employé et des tiers</li> <li>Obligation de conservation et de destruction des données personnelles des employés</li> </ul>
10.15-10.30	Pause
10.30-12.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligation de restituer ce qui appartient à l'employé</li> </ul>
12.00-13.00	Repas
13.00-14.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligation de s'acquitter des créances</li> <li>Devoir de vérification des obligations de l'employé et moyens d'action légales pour les faire respecter</li> </ul>
14.30-14.45	Pause
14.45-16.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseils pratiques sur la manière de valablement rédiger une convention de fin des rapports de travail</li> </ul>
16.30	Fin du séminaire

#### Cursus Formation

Route des Flumeaux 48  
1008 Prilly-Lausanne  
[www.cursus-formation.ch](http://www.cursus-formation.ch)

#### En voiture

Places de stationnement disponibles au **Parking Malley-Lumière, Vaudoise Aréna ou Coop – Prilly Business Parc**. Puis comptez quelques minutes à pied.

#### En bus

Arrêt Flumeaux, Bus 33; Arrêt Florissant, Bus 18; Arrêt Perrelet, Bus 17, 18, 19 ou Arrêt Galicien, Bus 32, 33

#### En train

Arrêt Prilly-Malley S1, S2, S3, S5

Veuillez vérifier vos connexions via l'application de transport.

